

Subvention exceptionnelle à l'Association «La Porte Ouverte»

M. LE MAIRE, Rapporteur : «La Porte Ouverte» a pour mission d'offrir un accueil à toute personne qui a besoin de parler en toute liberté, et d'être écoutée sans jugement.

Chaque visiteur est reçu sans rendez-vous et gratuitement. Les entretiens se font dans l'anonymat et la confidentialité.

L'aide apportée est inscrite dans le cadre strict de la parole et de l'écoute dans le but d'établir une relation humaine et de remplir un rôle de prévention afin de contribuer au maintien du lien social.

Depuis plusieurs années, l'association se trouve prise dans des contraintes financières :

- obligation de financer elle-même ses locaux ;
- quasi suppression des subventions de l'État.

Malgré la réalisation de plusieurs démarches pour recherche d'économie, l'Association «La Porte Ouverte» terminera l'année 2006 en déficit.

Elle sollicite auprès de la Ville de Besançon mais aussi de la CAF et du Département une aide exceptionnelle globale de 5 000 € tendant à constituer un fonds de roulement et lui permettant de faire face à ses engagements au-delà du mois de février 2007.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association «La Porte Ouverte».

En cas d'accord sur ces propositions, la somme de 1 500 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.025/6068 CS 48020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2006.